



# LES ATTAQUES

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 24 juin 2021

**Présents** : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEMIERE Alain, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

**Excusés** : M. CRUSSARD Philippe, M. LEFEBVRE Pierre Louis, M. MERCIER Éric, M. VASSEUR Jean-Paul

**Procurations** : M. CRUSSARD Philippe donne pouvoir à Mme CORDIER Odile, M. LEFEBVRE Pierre Louis donne pouvoir à Véronique SEYS, M. MERCIER Éric donne pouvoir à Madame DENIELE Nadine, M. VASSEUR Jean-Paul donne pouvoir à Eliane KRASINSKI.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame DENIELE-VAMPOUILLE, Maire, à la salle polyvalente de LES ATTAQUES. Monsieur Éric LASSALLE est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel nominal. Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### 1. INFORMATION

- **Rapport d'activité 2019 de la communauté d'agglomération Grand Calais**

### 2. FINANCES

- **Remboursement de 2 locations de la salle polyvalente annulées**

Rapporteur : Madame le Maire

Compte tenu du contexte exceptionnel, **le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement des arrhes versées pour les locations qui étaient prévues le 29 mai 2021 à Monsieur GAUDELLOT (400€) et le 12 juin 2021 à Monsieur CUGNY (250 €).**

- **Créances à admettre en non-valeurs**

Rapporteur : Madame le Maire

**Le Conseil décide à l'unanimité d'admettre les titres de recettes n°2020-35 et 83 en non-valeurs (impayés de cantine pour 78€), afin d'autoriser M. le Trésorier à arrêter les poursuites contentieuses.**

- **Subventions aux associations locales**

Rapporteur : Madame le Maire

Association	Montant de subvention proposé	Mise à disposition par la commune	VOTE
Anciens Combattants	200 €	Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	Unanimité
Aiki Goshindo	400 €	Dojo dans la salle de sports. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	18 POUR 1 abstention
LABC	3 000 €	Salle de sports selon planning défini. Salle polyvalente 3 fois par an sur réservation (hors manifestation sportive).	Unanimité
Les Gazelles	500 €	Salle communale de l'ancienne mairie. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	Unanimité

Archers	300 €	Salle de sports et terrain extérieur selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois /an pour manifestations.	Unanimité
Sport pour tous	200 €	Salle de sports selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	Unanimité
Toutes au sport	400 €	Salle polyvalente selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	Unanimité
Loisir Pétanque Attaquois	200 €	Terrain de pétanque. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	18 POUR 1 abstention
Association des parents d'élèves	760 €	Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	17 POUR 2 abstentions
Calais Respire		Salle communale de Pont d'Ardres selon planning défini.	Unanimité
Club Détente		Salle polyvalente et salle de sports selon créneaux horaires définis (selon protocole sanitaire actuel). Réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations.	Unanimité
Comité des Loisirs		Salle polyvalente et salle de sports sur réservation pour les manifestations communales.	Unanimité
USA	<i>En attente de précisions</i>		

- **Subvention au RASED**

Rapporteur : Véronique SEYS

Les établissements scolaires de Les Attaques, Coulogne et Marck bénéficient du Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté. Ce réseau rassemble des enseignants et des psychologues, qui apportent leur aide à des élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

**Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 75 € au RASED en 2021.**

- **Convention avec la Fédération Départementale de l'Energie – Reversement à la commune de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité**

Rapporteur : Madame le Maire

La Fédération départementale de l'Energie du Pas-de-Calais est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. A ce titre, elle perçoit la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) à la place de ses communes membres : elle collecte la taxe auprès des fournisseurs d'électricité, et reverse 95 % aux communes. Les 5% restants servent à couvrir les frais de gestion de la FDE, à subventionner les projets communaux de rénovation d'éclairage public, et à accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, la FDE collecte cette taxe de droit. Pour les communes de plus de 2000 habitants, il est nécessaire de délibérer.

La population de Les Attaques ayant dépassé ce seuil, il convient de conventionner avec la FDE pour maintenir le fonctionnement de reversement de la TCCFE à la commune.

**Le Conseil décide à l'unanimité de valider la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 sur le territoire de la commune et lui sera reversée à 95%, et d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion de la TCCFE avec la FDE62.**

### 3. PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS

- **Concessions funéraires – Durées et tarifs**

Rapporteur : Alain LEMIERE

Le cimetière communal dispose aujourd'hui de 3 types de concessions : perpétuelle, cinquantenaire et trentenaire.

De nombreuses communes ont déjà supprimé les concessions perpétuelles, car elles engendrent des difficultés importantes. D'une part elles immobilisent une grande partie du cimetière : la commune devra constamment agrandir le terrain dédié aux sépultures, ce qui représente un investissement très

lourd. D'autre part, lorsqu'une concession perpétuelle est abandonnée par les descendants, la procédure administrative de reprise pour la commune est longue et très contraignante.

Afin de mettre en place dès aujourd'hui une gestion de l'espace qui permette d'anticiper les difficultés à venir, il est proposé de supprimer les concessions perpétuelles. Les concessions trentenaires et cinquantenaires seront maintenues, et renouvelables. Parallèlement à cette mesure, la procédure de reprise de 80 tombes abandonnées débutera officiellement cet automne.

Une évolution législative a également modifié les taxes funéraires appliquées par la commune. Il convient donc de réactualiser les tarifs, afin d'être en conformité avec la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020. Une enquête a été réalisée auprès des communes voisines afin de proposer des tarifs cohérents avec les cimetières alentour.

Tarifs actuels de la commune

Concessions	Les Attaques
Perpétuelle	186 €/m <sup>2</sup>
50 ans	126 €/m <sup>2</sup>
30 ans	86 €/m <sup>2</sup>

Tarifs alentour pour information

Marck	Coulogne
Supprimée	Supprimée
Supprimée	222 €/m <sup>2</sup>
110 €/m <sup>2</sup>	137 €/m <sup>2</sup>

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

→ **D'abroger la délibération n°2015-70 relative aux tarifs du cimetière et de les actualiser ainsi :**

<b>CONCESSIONS</b>	50 ans	180 €/m <sup>2</sup>
	30 ans	90 €/m <sup>2</sup>
<b>CAVEAU D'ATTENTE</b>	Le 1er jour	22 €
	Les jours suivants	2 €/jour
<b>COLOMBARIUM</b>	Location d'une case pour 2 urnes pour 10 ans	300 €
	Location d'une case pour 2 urnes pour 20 ans	600 €
	Renouvellement pour 10 ans	300 €

- **Déploiement de la vidéo protection**

Rapporteur : Alain LEMIERE

La situation géographique de la commune et les grands axes routiers qui la traversent engendrent des problèmes récurrents : dépôts sauvages, incivilités, cambriolages en sont quelques exemples.

Le déploiement d'un système de vidéo protection permettra de dissuader ce type de méfaits, et d'aider les forces de l'ordre dans leur procédure d'enquête si nécessaire. Suite à une concertation avec la gendarmerie nationale, 15 sites ont été repérés, répartis dans 4 secteurs : la zone d'activité des Estaches, le secteur résidentiel au nord de la commune, les abords de l'école et le Pont d'Ardres.

Afin de financer ce projet, il est proposé de solliciter un fonds de concours de l'agglomération, et une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**DEPENSES PREVISIONNELLES HT**

Fourniture et installation du matériel (caméras, serveur, poste de visionnage)	77 403 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 403 €</b>

**RECETTES PREVISIONNELLES**

FIPD	38 701,5 €
Fonds de concours GRAND CALAIS	11 800 €
Autofinancement communal	26 901,5 €
<b>TOTAL</b>	<b>77 403 €</b>

**Le Conseil décide (17 voix POUR et 2 abstentions) :**

- **De valider ce plan de financement prévisionnel du projet ;**
- **D'autoriser le Maire à solliciter la subvention FIPD auprès des services préfectoraux, et de signer tout document relatif à son octroi ;**
- **D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l'octroi du fonds de concours de la communauté d'agglomération (convention, avenants).**

#### 4. VOIRIE

- **Aménagements de sécurité de la Rue du Contre Halage**

Rapporteur : Madame le Maire

Le projet d'aménagements de sécurité sur la rue du Contre Halage a été présenté à plusieurs reprises en conseil municipal, notamment afin de solliciter différentes subventions.

Le département ayant accordé une subvention FARDA de 15 000 €, il convient de délibérer pour accepter le versement. Afin d'abonder le financement de ce projet, il est également proposé de solliciter le Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires de la Région Hauts-de-France destiné à soutenir l'économie locale par les projets d'investissements communaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

##### DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Travaux préparatoires	7 740 €
Assainissement des eaux pluviales	1 580 €
Voirie et aménagements	89 010 €
Espaces verts	315 €
<b>TOTAL</b>	<b>98 645 €</b>

##### RECETTES PREVISIONNELLES

Plan de relance régional	28 645 €
Département FARDA	15 000 €
Amendes de police	15 000 €
Fonds de concours GRAND CALAIS	20 000 €
Autofinancement	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>98 645 €</b>

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **De valider le plan de financement prévisionnel du projet tel qu'il est présenté**
- **D'accepter la subvention départementale FARDA**
- **D'autoriser le Maire à solliciter le Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires de la Région Hauts-de-France et à signer tout document relatif à cette demande**

- **Intégration de parcelle AE337 dans le domaine public**

Rapporteur : Madame le Maire

La parcelle AE n°337 est située Rue du Contre Halage. Elle n'a pas été reprise dans le domaine public, alors qu'elle fait partie de l'accotement de la route. Les propriétaires de la parcelle se sont manifestés, et souhaitent que cette parcelle soit classée dans le domaine public. Il ne s'agit donc que d'une régularisation administrative. **Le Conseil décide à l'unanimité:**

- **D'approuver le transfert dans le domaine public communal de la parcelle AE n°337, conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie routière.**
- **D'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette procédure.**

- **Convention avec Voies Navigables de France pour les travaux de restauration des berges à Pont d'Ardres**

Rapporteur : Madame le Maire

Suite à nos très nombreuses relances, et plus récemment à nos demandes d'appui du Président de Région, du Président du Département, de la Présidente de l'agglomération, et de notre député, Voies Navigables de France a enfin accepté d'entreprendre les travaux de renforcement de la berge du canal côté Halage à Pont d'Ardres. Il s'agit de l'aboutissement d'un combat mené par le Maire depuis plusieurs années pour Pont d'Ardres.

Pour rappel, VNF a réalisé les travaux de renforcement des berges en amont du Pont Sans Pareil en décembre 2015, le phasage en aval était également prévu, et les palplanches découpées en vue de cette pose avaient été stockées sur la rue du halage. Malheureusement les travaux ont été interrompus en février 2016. Sur notre sollicitation, VNF nous présentait en mairie en juillet 2017, le projet du chantier qui devait reprendre de janvier à avril 2018. Après un référé préventif au Tribunal Administratif concernant les habitations riveraines, nous avons appris par les riverains l'annulation de la procédure engagée. VNF nous a alors confirmé que les travaux étaient suspendus.

Ils n'ont jamais repris, par défaut de financement selon les différents interlocuteurs que nous avons pu rencontrer. Une partie des palplanches qui entravaient la circulation a été enlevée et des barrières de sécurité ont été posées sur la rue du Halage à cet endroit. Malheureusement, et évidemment, l'état de la berge a continué de se dégrader.

Suite à nos messages d'alerte récurrents aux services de l'Etat, et aux interventions de nos partenaires, nous sommes enfin parvenus à un accord : VNF prendra en charge la maintenance lourde de renforcement de la berge, et la commune les travaux de voirie. Les travaux sont prévus à l'automne.

Le coût total des travaux s'élève à 328 523,34 € TTC. La participation prévue de la commune est de 40 001,76 € pour la chaussée. **Le Conseil décide à l'unanimité:**

→ **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière.**

## 5. PERSONNEL

- **Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Rapporteur : Madame le Maire

Un agent administratif de la commune a réussi un examen professionnel, et peut ainsi être nommé au grade de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie B). **Le Conseil décide à l'unanimité de créer le poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe (20 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs de la commune, afin de pouvoir procéder à la nomination de l'agent.**

- **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

Rapporteur : Madame le Maire

Un agent administratif prendra officiellement sa retraite au 1<sup>er</sup> août 2021. Afin de pouvoir procéder à son remplacement, **le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au tableau des effectifs.**

## 6. INTERCOMMUNALITE

- **Convention de mise en commun du matériel de manifestation entre les 9 communes de l'ex CCSOC**

Rapporteur : Madame le Maire

Les communes de Les Attaques, Fréthun, Nielles les Calais, Hames Boucres, et Escalles ont rejoint la communauté d'agglomération GRAND CALAIS en 2017. Nous avons alors récupéré une partie du matériel de manifestation de l'ex Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais, et l'avons mis en commun. En décembre 2019, Pihen-les-Guines, Saint-Tricat, Peuplingues et Bonningues-les-Calais ont également rejoint la communauté d'agglomération GRAND CALAIS. Il est ainsi proposé d'intégrer ces 4 communes, qui étaient elles aussi membres de la CCSOC, à la mise en commun de matériel.

Madame la Présidente de l'agglomération a également accepté de financer l'investissement d'un complément de matériel. Le planning d'utilisation sera défini chaque année par une concertation des Maires. La gestion du matériel est assurée par le maire d'Escalles. Chaque année, la commune remboursera 1/9<sup>e</sup> des frais liés à l'entretien du matériel à la commune d'Escalles, et 1/9<sup>e</sup> de la location et de l'assurance du bâtiment de stockage à la commune de Fréthun.

**Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise en commun du matériel de manifestation selon les modalités définies ci-dessus, entre les communes de Les Attaques, Bonningues-les-Calais, Escalles, Fréthun, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais, Peuplingues, Pihen-les-Guines et Saint-Tricat.**

- **Convention Territoriale Globale avec la CAF dans le cadre du projet social de territoire de Grand Calais**

Rapporteur : Madame le Maire

La CAF du Pas-de-Calais est un partenaire, notamment financier, des communes depuis de nombreuses années, afin d'accompagner les politiques sociales et familiales. Elle met en place aujourd'hui une Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle de GRAND CALAIS, afin de bâtir un projet de territoire, et d'adapter les politiques publiques aux besoins des familles.

La CTG s'appuie sur un diagnostic précis pour définir les problématiques du territoire de Grand Calais. Un état des lieux complet a été réalisé, pour analyser les besoins des habitants, et les structures existantes (crèches, assistantes maternelles, structures dédiées à la parentalité, centres sociaux, centres de loisirs, etc). Elle analyse également la politique locale de l'habitat et du logement.

Le diagnostic de la convention permet d'identifier les besoins prioritaires du territoire, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements, de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

Au regard du diagnostic, les principaux enjeux et objectifs définis conjointement sont les suivants :

- Au titre de la Petite Enfance :
  - Soutenir l'offre d'accueil collective du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales
  - Soutenir l'accueil individuel en accompagnant le maintien des Relais Petite Enfance du territoire
- Au titre de la Parentalité :
  - Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
- Au titre de la Jeunesse :
  - Soutenir l'engagement des jeunes et leur parcours vers l'autonomie
- Au titre de l'Animation et de la Vie Sociale :
  - Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire
- Au titre du logement :
  - Soutenir les politiques du logement
  - Lutter contre la vacance
- Les enjeux transversaux :
  - Lutter contre la fracture numérique et accompagner les familles
  - Permettre l'accès aux droits, sur un territoire présentant des indicateurs de fragilité socio-économiques
  - Coordonner le projet de territoire CTG

**Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la CTG avec la CAF du Pas-de-Calais.**

- **Approbation du rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées**  
Rapporteur : Madame le Maire

Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit procéder à l'évaluation financière des charges liées à ces compétences.

La loi NOTRe et la fusion au 1er décembre 2019 de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais ont imposé le transfert de certaines compétences à l'agglomération. La CLECT a évalué les coûts que représentaient ces compétences pour les communes, et qui sont désormais à la charge de la communauté d'agglomération. Pour mémoire, l'agglomération Grand Calais Terres et Mers s'est vue transférer au 1er janvier 2020 la compétence de l'eau potable. La fusion des deux EPCI (Grand Calais et l'ex CCSOC) a également conduit à un transfert en matière d'eaux pluviales urbaines pour les communes entrantes et celle de la gestion et du suivi des documents d'urbanisme pour les communes membres historiques. La CLECT a, lors de sa séance du 11 mai 2021, finalisé ses travaux d'évaluation.

La commune de Les Attaques n'est pas concernée par ces transferts de charges, puisque la gestion de la compétence « Eau potable » est déléguée au SIRA, que la compétence « Eaux Pluviales » est déjà exercée par la communauté d'agglomération depuis 2017 sur notre territoire, et que la gestion des documents d'urbanisme est exercée d'office par Grand Calais suite à la fusion avec la CCSOC.

Le versement de la communauté d'agglomération à la commune (l'attribution de compensation) reste donc intact, à savoir 685 843 € par an.

**Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLETC en date du 11 mai, portant sur le transfert de compétence de la loi Notre et sur la fusion de l'agglomération.**

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Cabinet médical de téléconsultation : communication dès le 28 juin sur son ouverture
- Fête communale fixée au week-end des 11 et 12 septembre
- Cirque accueilli dans la commune du 23 au 30 août
- Entretien des voies communales réalisé le 24 juin
- Entretien des parterres du complexe sportif
- Organisation de la brocante le 15 août encore à finaliser par le Comité des Loisirs
- Organisation de la chorale

**La séance est levée à 19H50.**